

Bas salaires et "travailleurs pauvres"

Pierre Concialdi, *Les cahiers français*, n° 304 (09/2001)

La question des inégalités salariales a resurgi ces dernières années sous une dimension particulière à la suite de divers travaux ayant analysé le développement des bas salaires et la montée de la pauvreté parmi les ménages de salariés. La création en 2001 de la Prime pour l'emploi, qui est explicitement destinée à soutenir le pouvoir d'achat des ménages à bas revenus dont un ou plusieurs membres perçoivent des salaires faibles, traduit la préoccupation des pouvoirs publics face à ces phénomènes. Bas salaires et pauvreté sont toutefois des notions qui, contrairement à un amalgame fréquent dans certains commentaires, ne sont pas synonymes et dont la définition n'est pas triviale. Clarifier ces définitions s'avère donc indispensable pour analyser et décrire ces phénomènes et tenter, autant que possible, de mettre à jour les mécanismes qui contribuent à leur développement. L'enjeu n'est pas purement académique : selon le diagnostic porté, les options de politique économique et sociale qui s'ouvrent aux pouvoirs publics pour réduire les inégalités et la pauvreté ne sont pas les mêmes.

Bas salaires et nouvelles formes d'inégalité salariale

La notion de salaire peut paraître évidente à chacun d'entre nous : le salaire, c'est ce qu'un salarié perçoit de son employeur à la fin de chaque mois en contrepartie de son travail. Cependant, la mesure de ce salaire peut varier selon le point de vue que l'on adopte. Les employeurs mettent souvent en avant l'importance des charges sociales attachées au versement des salaires. Pour eux, ce qui est déterminant, c'est la rémunération totale du travail ⁽¹⁾ incluant le salaire net directement versé aux salariés mais aussi l'ensemble des charges sociales (ouvrières ou patronales) reversées pour le compte des salariés aux organismes de protection sociale. C'est d'ailleurs cette définition que retiennent les comptables nationaux pour mesurer la part des salaires dans la valeur ajoutée créée au sein des entreprises (le partage entre salaires et profits). Par ailleurs, le calcul économique des employeurs intègre aussi la durée du travail des salariés. Au bout du compte, ce qui est pertinent de ce point de vue, c'est le rapport entre le coût total de la main-d'oeuvre et la durée du travail, soit le taux de rémunération globale (ou le "prix du travail").

Un accroissement des inégalités salariales dû à la réouverture de l'éventail des salaires...

Les statistiques ne permettent généralement pas de le mesurer au niveau de chaque salarié, cet indicateur intégrant, outre le salaire proprement dit, l'ensemble des charges sociales. Néanmoins, la plupart des statistiques de salaire tiennent compte des différences dans les durées d'emploi et de travail des salariés. En France, des données sont ainsi régulièrement publiées par l'INSEE pour les salariés à temps complet du secteur privé à partir des déclarations fournies par les employeurs ⁽²⁾. En outre, ces statistiques qui portent sur des salaires annuels sont corrigées pour tenir compte des différences dans les durées d'emploi des salariés. Elles se rapprochent donc davantage d'un indicateur de taux de rémunération et c'est à partir de ces données que sont traditionnellement mesurées les inégalités de salaire en France et dans la plupart des autres pays. Ces données indiquent que la tendance quasi ininterrompue à la baisse des inégalités salariales observée dans notre pays depuis 1967 a été stoppée à partir du milieu des années 80. L'éventail des salaires s'est réouvert dans la seconde moitié des années 80 et semble être resté à peu près stable dans les années 90.

... et au développement des emplois précaires et à temps partiel

Cette mesure des inégalités de salaires limitée aux salariés à temps complet est cependant de moins en moins pertinente en raison du développement rapide de l'emploi précaire et du travail à temps partiel. Depuis une quinzaine d'années, on a en effet assisté à une véritable explosion de ce type d'emplois en France, comme dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, et ce mouvement s'est accéléré dans les années 90. Entre 1990 et 1998, le volume global de l'emploi salarié a augmenté très légèrement, d'un peu moins de 4 %, mais cette hausse a été beaucoup plus rapide pour les emplois temporaires (+ 20 %) et, surtout, pour les emplois à temps partiel (+ 35 %).

La rapide extension du travail à temps partiel a bien sûr contribué à la hausse des inégalités salariales. D'abord parce que les taux de salaire horaires sont en moyenne nettement plus faibles pour les emplois à temps partiel que pour les emplois à temps complet : cet écart était de 26 % en France au milieu des années

90⁽³⁾. Les emplois à temps partiel se concentrent en effet, dans tous les pays, sur les plus bas niveaux de qualification et dans les secteurs les moins rémunérateurs⁽⁴⁾. Aucune statistique ne permet aujourd'hui de mesurer les effets sur les inégalités de taux de rémunération de ces changements dans les formes d'emploi⁽⁵⁾.

En outre, le travail à temps partiel et/ou temporaire se traduit, bien évidemment, par de plus faibles salaires mensuels ou annuels. Lorsqu'on envisage les salaires non plus du point de vue des employeurs, mais sous l'angle des revenus que les salariés tirent de leur emploi⁽⁶⁾, la croissance de ces emplois atypiques a aussi contribué à la croissance des inégalités salariales. Par exemple, tous emplois confondus (temps partiel et temps complet), la dispersion des salaires mensuels a augmenté dans des proportions considérables - de plus de 40 % - entre 1983 et 1997⁽⁷⁾. C'est cette approche du salaire comme revenu pour les salariés qu'ont retenue les travaux les plus récents sur les bas salaires. Certains pourront objecter que cette approche des bas salaires devrait exclure les emplois à temps partiel "volontaire" ou "choisi". Deux réponses peuvent être apportées à cette objection. D'abord, on observe que, de fait, une large proportion de bas salaires exerçant leur activité à temps partiel souhaitent travailler davantage⁽⁸⁾ ; cette proportion est de l'ordre de la moitié depuis 1994 (contre environ 20 % parmi les autres salariés). Ensuite, ne pas déclarer vouloir travailler davantage ne signifie pas nécessairement, loin de là, que l'on a choisi de travailler à temps partiel. Les obligations familiales qui pèsent sur les femmes en raison d'un partage des tâches domestiques qui demeure très inégalitaire⁽⁹⁾, ou de systèmes de garde insuffisants ou mal adaptés, les conduisent souvent à "accepter" de travailler à temps partiel sans que cela corresponde véritablement à un choix. C'est également le cas pour une majorité de "femmes au foyer" qui souhaiteraient, en fait, travailler⁽¹⁰⁾.

Un salarié sur six à bas salaire

La définition de seuils de bas salaires

S'il est possible, d'une manière générale, de caractériser les emplois à bas salaire comme étant ceux qui se situent dans le bas de la distribution des salaires⁽¹¹⁾, la définition d'un seuil apparaît, en pratique, largement conventionnelle. C'est la raison pour laquelle, dans les travaux les plus récents sur cette question, deux seuils ont été définis : un seuil de "bas salaire", fixé aux deux tiers du salaire mensuel médian, et un second seuil de "très bas salaires" correspondant aux salaires inférieurs à la moitié de ce même salaire médian (cf. encadré).

En 2001, plus de 3,4 millions de salariés - soit environ un salarié sur six - percevaient un "bas salaire" et cette proportion a fortement augmenté au cours des quinze dernières années, passant de 11,4 % en 1983 à 13,4 % en 1989, puis de 15,7 % en 1990⁽¹²⁾ à 16,6 % en 2001. Sans être régulière, cette progression a été quasiment ininterrompue jusqu'en 1995 où le taux de bas salaires a atteint son maximum de la décennie (18,4 %), avant de redescendre fortement en 1999. La progression a été beaucoup plus rapide encore pour les salariés les plus mal payés ("très bas salaires") dont la proportion s'est fortement accrue entre 1983 et 1998, passant de 5% à 10,6 %, avant de redescendre à un peu plus de 9 % en 2001 (graphique 1). En d'autres termes, on observe non seulement une augmentation des emplois à bas salaire mais aussi parmi eux une hausse de la part des emplois les moins bien payés.

Des tendances analogues apparaissent si l'on définit le seuil des bas salaires non plus en fonction d'une norme statistique, mais par rapport à une norme institutionnelle correspondant, par exemple, au seuil d'allègements des charges sociales⁽¹³⁾. Entre 1983 et 2000, la proportion de bas salaires mensuels ainsi définie est passée de 32,5% à près de 40 %, ce mouvement ayant été particulièrement rapide depuis 1993⁽¹⁴⁾. La progression est légèrement moins forte si l'on raisonne sur des bas salaires "horaires", mais elle reste très significative. Enfin, il est possible aussi de mesurer le taux de bas salaires non pas sur une base mensuelle ou horaire, mais sur une période annuelle, en tenant compte, par conséquent, à la fois des faibles durées hebdomadaires du travail et des courtes durées d'emploi. Les données disponibles ne permettent pas de mesurer les variations de ce taux de bas salaires. Elles montrent cependant que l'incidence des bas salaires est nettement plus élevée : pour l'année 1995, le taux de bas salaire mesuré sur la base des salaires annuels était de 20,3 % contre seulement 15,3 % sur la base des salaires mensuels⁽¹⁵⁾.

En résumé, l'ensemble des indicateurs disponibles montrent, d'une part, que la proportion des bas salaires s'est sensiblement accrue dans notre pays depuis plus de quinze ans et, d'autre part, que l'incidence de ce phénomène a atteint aujourd'hui une proportion qui est loin d'être négligeable.

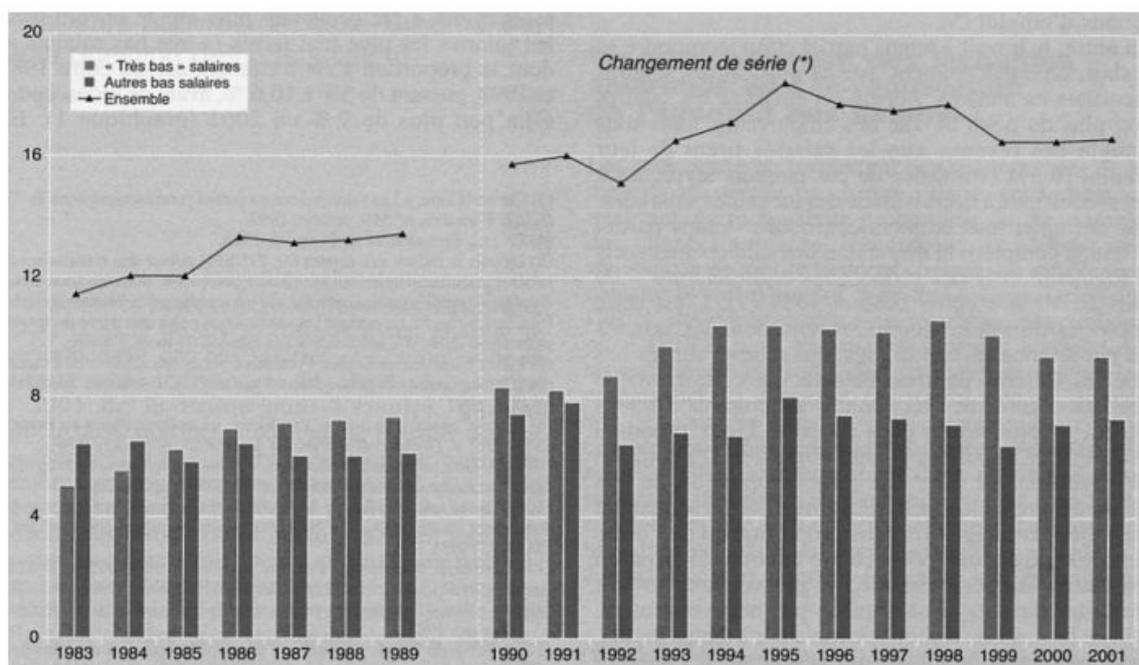
Les bas salaires : champ et terminologie

Le champ retenu pour l'analyse des bas salaires comprend tous les types d'emplois (temps complet et temps partiel) et tous les statuts d'emploi (privé ou agents de l'État et des collectivités locales). Il ne comprend pas cependant les emplois qui sont à la frontière de la formation initiale et de l'emploi et qui comportent de façon explicite et obligatoire un contenu en formation (contrats d'apprentissage, d'orientation, de qualification et d'adaptation).

Les seuils de bas et très bas salaire sont définis par rapport au salaire médian, c'est-à-dire le salaire au-dessous (ou au-dessus) duquel se situe la moitié de la population dont on étudie les salaires. En mars 2001, le salaire net médian s'élevait à 8 250 F si l'on inclut dans le salaire l'équivalent mensuel des primes non mensuelles (et à 8 000 F sans ces primes).

Le seuil des très bas salaires est égal à la moitié du salaire médian, soit 4 125 F ce qui représentait à la même époque 73 % du SMIC mensuel net pour la très grande majorité des smicards (environ 70 %) qui travaillaient dans des entreprises qui n'avaient pas encore signé d'accord pour le passage aux 35 heures. Le seuil des bas salaires est égal aux deux tiers du salaire médian, soit 5 500 F ou 98 % de ce même SMIC.

Proportion de bas et très bas salaires



Champ : salariés hors apprentissage et assimilé (Contrats d'adaptation, d'orientation, de qualification)

Source : Enquête Emploi, INSEE

Les catégories de salariés les plus concernées

Les catégories où se concentrent les bas salaires ont peu changé depuis le début des années 80. Les emplois à temps partiel ainsi que les emplois à durée limitée et ceux relevant de la politique de l'emploi sont nettement plus représentés - entre quatre et six fois plus - parmi les emplois à bas salaire que dans

l'ensemble des emplois. De même, les employés, notamment ceux des services aux particuliers et du commerce, ainsi que les ouvriers non qualifiés sont trois fois plus nombreux dans les emplois à bas salaire qu'en moyenne.

Sans surprise, ces emplois sont essentiellement occupés - dans près de 80 % des cas - par des femmes ⁽¹⁶⁾. Plus d'une femme salariée sur quatre occupe un emploi à bas salaire alors que cette proportion ne dépasse pas 6 % parmi les salariés masculins. En général, les salariés qui occupent des emplois à bas salaire sont aussi plus souvent qu'en moyenne des jeunes, et la proportion de personnes dont le niveau de diplôme est peu élevé est sensiblement plus forte.

Enfin, la progression des bas salaires s'est accompagnée d'une augmentation du risque de demeurer, au moins à court terme, dans la zone des bas salaires. Dans le même temps, les alternances entre chômage et bas salaire sont aussi devenues plus fréquentes. Au total, parmi l'ensemble des personnes actives, c'est-à-dire présentes sur le marché du travail, trois années successives, la proportion de celles qui ont toujours été soit dans des emplois à bas salaire, soit au chômage a doublé depuis le début des années 80, passant de 7,3 % sur la période 1983-1985 à 14,5 % en 1998-2000 (tableau 2). Cette hausse traduit une persistance accrue du risque de bas salaire qui tend, plus que par le passé, à se concentrer sur certaines catégories de salariés.

Fréquence des emplois à bas salaire ou du chômage parmi les actifs présents sur le marché du travail trois années successives (%)

	1983-85	1985-87	1987-89	1990-92	1992-94	1994-96	1996-98	98-2000
Au moins une fois dans un emploi à bas salaire ou au chômage [1]	19,6	21,5	21,6	22,6	24,5	25,3	27,3	27,1
Toujours dans des emplois à bas salaire ou au chômage [2]	7,3	8,3	8,9	9,3	10,7	12,2	14,8	14,5
dont : toujours à bas salaire	3,5	3,8	4,2	4,8	5,3	5,6	7,7	8,0
alternances d'emploi et de chômage	1,3	1,7	2,0	2,3	2,9	3,3	3,5	3,0
toujours au chômage	2,5	2,9	2,7	2,2	2,5	3,3	3,6	3,5
Indicateur de persistance [2]/[1]	37,2	38,6	41,1	41,1	43,8	48,2	54,2	53,5

Champ : salariés hors apprentissage et assimilé (Contrats d'adaptation, d'orientation, de qualification)

Source : Enquête Emploi, INSEE.

Des bas salaires aux travailleurs pauvres

La notion de travailleur

Spontanément, on peut penser qu'il est simple de classer un individu comme travailleur pauvre ou non. Un travailleur pauvre est une personne qui travaille et qui est pauvre. En fait, cette définition n'est pas évidente, en particulier parce que les deux termes travailleur et pauvre se situent sur deux niveaux d'analyse différents. La notion de travailleur renvoie à la position de l'individu sur le marché du travail alors que la pauvreté est liée à la situation du ménage dans lequel vit l'individu. Il est donc nécessaire d'articuler ces deux niveaux d'analyse.

Clairement, une personne qui a travaillé douze mois dans l'année est classée comme un travailleur. À l'opposé, une personne qui ne souhaite pas travailler est classée comme inactive. Mais entre ces deux cas, existent une multitude de situations intermédiaires et les bouleversements qui ont affecté l'emploi et les marchés du travail depuis vingt-cinq ans se sont traduits par une multiplication de ces statuts intermédiaires qu'il est souvent malaisé de qualifier ⁽¹⁷⁾. Les travaux américains qui se sont depuis longtemps intéressés à cette question considèrent comme travailleur toute personne qui a été plus souvent sur le marché du travail qu'en dehors, c'est-à-dire qui a été active au moins six mois dans l'année, quand bien

même elle n'aurait pas du tout travaillé. L'INSEE retient une définition plus restrictive : un travailleur doit avoir été présent sur le marché du travail au moins six mois mais avoir travaillé au moins un mois dans l'année ⁽¹⁸⁾. Les personnes qui ont recherché du travail pendant au moins la moitié de l'année sans pour autant avoir travaillé au moins un mois sont considérées comme des " chômeurs ". Avec les travailleurs ils forment, au sens de l'INSEE, l'ensemble des actifs.

Travailleurs pauvres : plusieurs définitions proposées

Comment définir par ailleurs les individus " pauvres " ? Dans la littérature consacrée à ce sujet, il existe une diversité d'approches de la pauvreté ⁽¹⁹⁾. Cependant, même si l'on se limite à l'approche la plus courante en termes de pauvreté monétaire, on se réfère à un seuil qui reste, en pratique, conventionnel. Par exemple, l'INSEE retient dans ses travaux un seuil qui est inférieur de 20 % à celui retenu par les statisticiens européens ⁽²⁰⁾. Ce qui montre qu'il n'existe pas un seuil unique de pauvreté monétaire et qu'il est préférable, là encore, sans multiplier à l'excès les références, de disposer de plusieurs normes. D'autant que toutes les statistiques indiquent la forte concentration des personnes dans ces zones de pauvreté (*cf. infra*).

Avec la définition restrictive de l'INSEE, on dénombrait en 1996 1,3 million de travailleurs pauvres dont 860 000 personnes qui avaient travaillé à temps complet sur toute l'année, soit en tant qu'indépendant, soit en tant que salarié ⁽²¹⁾. Il y avait également 440 000 personnes qui avaient alterné des périodes d'emploi et de chômage, 175 000 ayant été plus souvent en emploi qu'au chômage et 180 000 personnes qui avaient été plus souvent au chômage qu'en emploi. Enfin, 80 000 personnes avaient alterné des périodes d'emploi et des périodes d'inactivité. À ces 1,3 million de travailleurs pauvres, s'ajoutaient 515 000 chômeurs pauvres, c'est-à-dire des personnes qui avaient été actives au moins six mois dans l'année mais qui avaient travaillé moins d'un mois dans l'année.

Comme le montre le tableau 3, ces estimations sont très sensibles à la fois à la source statistique utilisée et aux définitions retenues. Le simple fait de passer du seuil de 50 % retenu par l'INSEE au seuil de 60 % des statistiques européennes augmente le nombre des travailleurs pauvres de plus d'un million. Avec une autre source statistique, on dénombre pour ce même seuil 3,1 millions de travailleurs pauvres. La définition que l'on adopte de la notion de " travailleur " conduit, elle aussi, à des écarts significatifs : l'évaluation du nombre de personnes concernées varie ainsi de 1,3 million (source administrative, pauvreté au seuil de 50 % et exclusion des chômeurs de longue durée) à 3,6 millions (source d'enquête, pauvreté au seuil de 60 % et prise en compte de tous les chômeurs).

Différentes estimations du nombre de travailleurs pauvres (en millions)

	Seuil de 50 %	Seuil de 60 %
" Travailleurs " pauvres		
Enquête Revenus fiscaux	1,3	2,4
Panel	1,8	3,1
" Chômeurs " pauvres		
Enquête Revenus fiscaux	0,5	0,8
Panel	0,4	0,5
" Actifs " pauvres		
Enquête Revenus fiscaux	1,8	3,2
Panel	2,2	3,6

Source : " Revenus fiscaux " : d'après Christine Lagarenne et Nadine Legendre, *op. cit.*, 2000. " Panel " : d'après Sophie Ponthieux, Pascale Breuil et Jean- Paul Zoyem, " Travailleurs pauvres : trajectoires sur le marché du travail et caractéristiques familiales ", Journée " Working poor en France ", Université d'Évry, 27 octobre 2000.

De plus en plus de travailleurs pauvres ?

Il existe peu d'éléments permettant d'évaluer les transformations de la pauvreté laborieuse depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années. Les études disponibles permettent néanmoins de mettre en évidence deux résultats significatifs. En premier lieu, il semble bien qu'une rupture importante ait été amorcée dans les années 90 et que le développement de la pauvreté laborieuse ait principalement progressé durant cette période. Ce résultat se fonde sur des études qui retiennent comme critère d'activité la situation des personnes aux dates d'enquête et qui ne s'intéressent donc pas spécifiquement aux travailleurs pauvres tels que nous les avons définis précédemment. Leurs résultats sont cependant tout à fait convergents. Ainsi, la proportion d'actifs pauvres ou à bas revenus a augmenté dans la première moitié des années 90 alors qu'elle avait eu tendance à reculer dans la seconde moitié des années 80 (tableau 4).

Cette tendance apparaît plus nettement si l'on se limite aux seuls salariés. La proportion de salariés pauvres ou à bas revenus a en effet sensiblement augmenté entre 1989 et 1995, cette hausse étant plus nette pour les salariés à bas salaires qu'au niveau de l'ensemble des salariés (tableau 5). Ces estimations sont cohérentes avec d'autres résultats publiés par l'INSEE et selon lesquels la proportion de personnes pauvres (qu'elles soient actives ou inactives) vivant dans des ménages dont la personne de référence est active est passée de 59 % en 1989 à 64 % en 1995 ⁽²²⁾. Ce dernier phénomène est encore plus massif si l'on se limite aux ménages de salarié ou de chômeur. En 1995, 53 % des personnes pauvres vivaient dans de tels ménages, alors que cette proportion était de 42 % à peine quelques années plus tôt, en 1989. Ces différents indices semblent indiquer que le développement de la pauvreté laborieuse frappe surtout depuis une dizaine d'années les couches les plus fragiles du salariat.

Le second résultat significatif concerne le degré d'attachement des travailleurs pauvres au marché du travail et à l'emploi. Faute d'étude rétrospective, les seuls résultats concernent l'année 1995 ⁽²³⁾. Ils montrent d'abord qu'environ un travailleur ⁽²⁴⁾ sur dix vit dans un ménage à bas revenu et que près de la moitié de ces travailleurs (48 %) est en situation de pauvreté. Mais le résultat le plus intéressant porte sur la situation de ces travailleurs pauvres ou à bas revenus à l'égard de l'emploi. Au cours de l'année 1995, une très large majorité de ces travailleurs - près de 60 % - a toujours été dans l'emploi durant leur présence sur le marché du travail. En fait, seule une très faible minorité de ces travailleurs pauvres ou à bas revenus a été continuellement au chômage ⁽²⁵⁾. Aux États-Unis, les travailleurs pauvres sont beaucoup moins au chômage de longue durée. Mais, tant en France qu'outre-Atlantique, le risque de pauvreté laborieuse apparaît surtout lié à la mauvaise qualité des emplois. Dans le cas de la France, la mauvaise qualité des emplois résiderait plutôt dans la faiblesse des durées hebdomadaires offertes alors qu'aux États-Unis, elle serait davantage liée à la faiblesse du taux de salaire horaire ⁽²⁶⁾.

Taux de pauvreté et taux de bas revenus %

(%)	1984	1989	1995
Taux de pauvreté			
Actifs	6,2	5,1	6,5
Inactifs	11,3	10,9	10,0
Ensemble	9,1	8,3	8,4
Taux de bas revenus			
Actifs	14,9	14,2	15,5
Inactifs	28,5	29,0	25,0
Ensemble	22,7	22,7	20,1

Source : Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, " Bas salaires et travailleurs pauvres : une comparaison entre la France et les États-Unis ", La Revue de l'IRE, n°33, 2000. Note : le seuil de pauvreté est défini comme la moitié du revenu équivalent (ou niveau de vie) médian et le seuil de bas revenu correspond aux deux tiers de ce même revenu médian. Guide de lecture : En France en 1984, 6,2 % des actifs vivaient dans un ménage pauvre, et 14,9 % dans un ménage à bas revenu.

Bas salaires et bas revenus

France			
	1984	1989	1995
a. Incidence des bas revenus			
Ensemble des salariés	8,1	8,5	9,4
Salariés à bas salaire	20,1	22,6	26,9
Taux de concentration	2,5	2,7	2,9
b. Incidence de la pauvreté			
Ensemble des salariés	1,7	1,5	2,5
Salariés à bas salaire	7,8	6,2	9,4
Taux de concentration	4,6	4,1	3,8

Source : Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, *op.cit.*, 2000. Guide de lecture : En France, en 1984, 8,1 % de l'ensemble des salariés vivaient dans un ménage à bas revenu, dont 1,7 % dans un ménage pauvre ; parmi les salariés à bas salaire, ces proportions étaient respectivement de 20,1 % et 7,8 %.

Salariés à bas salaires et travailleurs pauvres : des recouvrements très partiels

Le développement des bas salaires est souvent interprété comme conduisant mécaniquement à la progression de la " pauvreté laborieuse ". Certains indices vont incontestablement dans ce sens. Ainsi, la probabilité pour un salarié à bas salaire de vivre dans un ménage pauvre est supérieure à la moyenne. Toutes choses égales par ailleurs, la croissance du nombre de bas salaires devrait donc s'accompagner du développement des travailleurs pauvres. De même, les enquêtes de l'INSEE montrent que le statut socioprofessionnel des ménages pauvres est plus souvent associé aujourd'hui au travail (salarié, chômeur) que par le passé (*cf. supra*).

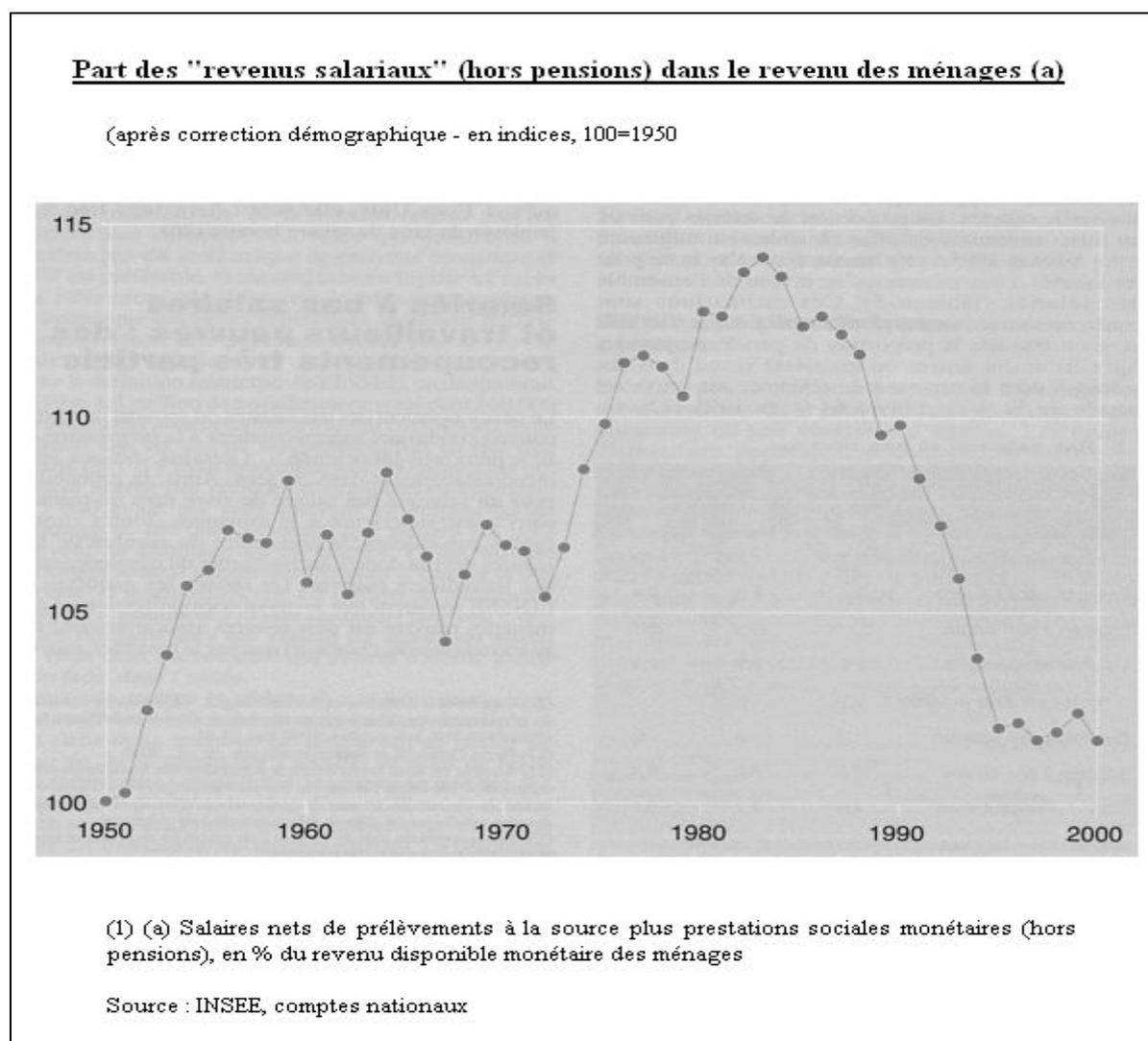
Cependant, d'autres études indiquent que la question des travailleurs pauvres est sans doute loin de se réduire à la seule question des bas salaires. En particulier, les populations concernées ne sont pas les mêmes : la population des travailleurs pauvres est majoritairement masculine (60 % d'hommes) tandis que celle des bas salaires est essentiellement féminine (près de 80 % de femmes). En outre, le recouvrement entre les deux populations reste très partiel : d'après les données d'Eurostat, environ 40 % des salariés pauvres sont des salariés à bas salaires en France ; réciproquement, seulement 20 % environ des salariés à bas salaires sont des travailleurs pauvres ⁽²⁷⁾. Les comparaisons internationales confirment également que le recouvrement entre bas salaires et travailleurs pauvres reste très partiel dans tous les pays ⁽²⁸⁾.

Il apparaît donc excessif d'assimiler la population des salariés à bas salaires à celle des travailleurs pauvres. Compte tenu des diverses études disponibles, l'hypothèse que l'on peut avancer est que les deux questions - des bas salaires et des travailleurs pauvres - renvoient certes à des problèmes préoccupants mais qui ne sont pas de même nature. Plus précisément, le développement des bas salaires constitue sans doute le symptôme le plus visible aujourd'hui des inégalités entre hommes et femmes dans l'accès à l'emploi. En revanche, la question des travailleurs pauvres renvoie à d'autres phénomènes dont la racine se trouve, sans doute pour une large part, dans les inflexions observées depuis une quinzaine d'années au niveau macroéconomique, inflexions qui ont pris la forme d'un processus massif de dévalorisation du travail salarié.

Travailleurs pauvres et dévalorisation du travail

Un indicateur simple permet de prendre la mesure de ce phénomène. Aujourd'hui, la part des revenus salariaux monétaires ⁽²⁹⁾ - directs et indirects - qui se dirigent vers les ménages de salariés ou de chômeurs est inférieure à son niveau de 1970 alors que, dans le même temps, le poids de ces ménages dans la population totale a plutôt eu tendance à augmenter. La situation relative de ces ménages dans le partage des revenus - et donc dans l'échelle des niveaux de vie - est voisine de celle observée il y a un demi-siècle (graphique 6). En termes de niveau de vie, la condition salariale est ainsi, en moyenne, inférieure à celle qui prévalait dans les années 60, à la veille de l'explosion sociale de mai 1968.

Ce résultat ne fait que traduire, au niveau des ménages, les conséquences de la dégradation du partage entre salaires et profits que l'on observe depuis près d'une vingtaine d'années et qui trouve son expression la plus significative dans l'envolée des revenus de la propriété. Depuis la fin des années 80, ces revenus ⁽³⁰⁾ ont connu une croissance exponentielle. Leur masse a plus que triplé en francs constants depuis 1988 pour dépasser 600 milliards de francs en 2000, soit *en moyenne* 25 000 francs par ménage, soit 4,5 fois le salaire mensuel d'un smicard. Dans le même temps, la masse totale du revenu disponible des ménages augmentait de moins de 30 %. Toutes choses égales par ailleurs, ce phénomène conduit "mécaniquement" à un appauvrissement relatif des travailleurs disposant des plus faibles revenus d'activité.



Les facteurs de risque de pauvreté

D'autres facteurs contribuent aussi au risque de pauvreté des travailleurs. Le fait que le ménage ne dispose que d'un seul revenu d'activité - ce qui est le cas, à la fois des personnes seules, des familles monoparentales, et des couples qui sont composés d'une personne qui travaille et d'une personne sans emploi - augmente le risque de pauvreté. Ce risque est aussi, *toutes choses égales par ailleurs*, plus élevé parmi les ménages avec un petit nombre d'enfants (un ou deux), dont le coût n'est pas, ou insuffisamment, pris en charge par les allocations familiales. Ces différents éléments montrent que le phénomène de la pauvreté laborieuse, qui n'est pas véritablement nouveau dans notre pays ⁽³¹⁾, ne peut pas s'analyser seulement par rapport aux situations individuelles sur le marché du travail, mais résulte d'un écheveau de facteurs qui sont loin de se réduire au fait de percevoir un bas salaire. (*)

(*) Cet article s'appuie en grande partie sur des travaux réalisés avec Sophie Ponthieux que je tiens à remercier vivement pour ses remarques et suggestions. Il engage la seule responsabilité de son auteur.

- (1) Ou le coût de la main-d'oeuvre. Les deux concepts ne sont pas strictement équivalents, mais leur mesure est, en fait, très proche.
- (2) Ces statistiques sont établies à partir des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) remplies par les entreprises.
- (3) Christel Colin, " Les salariés à temps partiel : combien gagnent-ils ? ", *INSEE Première*, n° 549, octobre 1997.
- (4) OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 1998.
- (5) Depuis le milieu des années 90, l'INSEE publie des statistiques de salaires pour les salariés à " temps non complet ", mais les indicateurs d'inégalité publiés restent calculés sur les seuls salariés à temps complet.
- (6) C'est-à-dire en rapportant les salaires non pas à une durée de travail, mais à une durée d'" existence " des salariés (le mois, l'année, ...).
- (7) Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, " Les bas salaires en France : quels changements depuis 15 ans ? ", *DARES, Premières synthèses*, n° 48.1, 1997.
- (8) Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, " Les bas salaires en France, 1983-1997 ", *Documents d'étude de la DARES*, n° 97-15, 1997.
- (9) Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, " Hommes-femmes, l'introuvable égalité ", *Recherches et prévisions*, n° 61, 2000, pp. 19-33.
- (10) D'après une enquête de la DARES, six femmes au foyer sur dix aimeraient travailler (Xavier Neil, *Premières synthèses*, 98.02-n° 09.1, DARES, 1998).
- (11) Christian Baudelot, " Les bas salaires : 1970-1975 ", INSEE, *Archives et Documents*, n° 25, juillet 1981. Christian Baudelot, " Bas salaires état transitoire ou permanent ? ", *Économie et Statistique*, n° 131, mars 1981.
- (12) A partir de 90, les données sur les salaires prennent explicitement en compte les compléments non mensuels de salaire perçus par les salariés. De ce fait, les données des années 80 ne sont pas strictement comparables à celles des années postérieures.
- (13) Alain Gubian et Sophie Ponthieux, " Emplois non qualifiés, emplois à bas salaires et mesures d'allègement du coût du travail ", *Premières synthèses*, n°51.1, DARES, décembre 2001. Le seuil de bas salaire retenu dans cette étude est de 1,3 SMIC.
- (14) En 1993, la part des bas salaires (inférieurs à 1,3 SMIC) était inférieure à 30 %.
- (15) Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, " Salariés à bas salaire et travailleurs pauvres : une comparaison entre la France et les États-Unis ", *La Revue de l'IRE*, n°33, 2000/2.
- (16) Voir également Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, " L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord ", Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, *Travail, Genre et Société*, n°1, avril 1999.
- (17) Voir à ce propos, dans ce même numéro, l'article de Pierre Concialdi sur " Les différentes mesures du chômage ".
- (18) Christine Lagarenne et Nadine Legendre, " Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux ", *Économie et Statistique*, n°335, 2000-5.
- (19) Pierre Concialdi, " Pauvreté ", *Cahiers français*, n°286, *Les indicateurs économiques*, Paris, La Documentation française, mai-juin 1998.
- (20) Le seuil de pauvreté INSEE se situe à la moitié (50 %) du niveau de vie médian alors que le seuil utilisé par Eurostat est de 60 % de ce même niveau de vie médian.
- (21) Christine Lagarenne et Nadine Legendre, *op. cit.*
- (22) Jean-Michel Hourriez et Bernard Legris, " L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats ", *Économie et Statistique*, n°s308-309-310, août-octobre 1997, pp. 35-63.
- (23) Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, *op. cit.*, 2000.
- (24) Au sens où nous avons défini la population des travailleurs précédemment, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant passé plus de la moitié de l'année sur le marché du travail (qu'elles aient été occupées dans un emploi ou qu'elles se soient trouvées au chômage).
- (25) Les proportions sont de 13 % si l'on retient un seuil de bas revenu et de 25 % avec un seuil de pauvreté.
- (26) Rappelons que le salaire minimum fédéral représente environ 45 % du salaire horaire médian aux États-Unis alors que cette proportion est de l'ordre de 55 % à 60 % en France.
- (27) Sophie Ponthieux *et al.*, " Les bas salaires dans les pays de l'Union européenne ", *Statistiques en bref*, série Population et conditions sociales, thème 3, Luxembourg, 2000.
- (28) Brian Nolan et Ive Marx, " Low Pay and Household Poverty ", *LIS Working Paper*, n°216, novembre 1999.
- (29) A savoir l'ensemble des salaires nets de prélèvements à la source (cotisations sociales et CSG), plus les prestations sociales monétaires (indemnités de chômage, indemnités journalières de maladie, prestations familiales et de logement, ...) hors pensions, préretraites et remboursement de soins.
- (30) Hors loyers fictifs.
- (31) Dans les années 70, plusieurs ouvrages avaient attiré l'attention sur l'ampleur de la pauvreté dans les pays riches, notamment ceux de René Lenoir (*Les exclus*, éditions du Seuil, Paris, 1974) et de Lionel Stoleru (*Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Flammarion, Paris, 1977). Signe de cet intérêt pour les travailleurs à bas salaires, Lionel Stoleru a occupé à partir de 1976 le poste de secrétaire d'État à la Revalorisation du travail manuel.